



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 15/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation du groupe PLR
« Développement des installations sport et loisirs dans notre région »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2017, le groupe PLR a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. Notre exécutif, ainsi que nos voisins, ont-ils élaboré une vision à long terme ?
Si oui laquelle ?

2. Pour ces développements futurs, il conviendra de prévoir des emplacements.
Quelles sont les parcelles prévues dans la région, à ces développements, et
quelles sont les mesures prises pour les réserver ?

En préambule, la Municipalité souhaite relever que l'inauguration en août dernier de la nouvelle salle de gymnastique a permis d'améliorer, de manière notable, l'offre en matière d'infrastructures sportives intérieures et extérieures. Outre la magnifique aire d'évolution intérieure, divers équipements sont désormais à la portée des élèves, des membres des sociétés locales ou de la population, parmi lesquels

- Un mini-pitch tout neuf, avec équipements pour le volley, le basket et le foot;
- une aire engazonnée avec des buts de foot ;
- une piste de course ;
- une piste de saut en longueur ;
- un lancer du poids ;

Rappelons par ailleurs, rien qu'en matière d'activités en extérieur, les habitants de Villeneuve et des environs ont la chance de pouvoir compter sur bon nombre d'infrastructures ou d'activités, à pratiquer en solo ou dans le cadre d'associations.

Infrastructures :

- Le beach volley, au parc de l'Ouchettaz ;
- Des terrains de foot, certes pas parfaits mais qui ont fait et continuent de faire l'objet de réfections importantes ;
- Huit courts de tennis extérieurs (+ éventuellement 4 courts couverts, si le projet est validé par le Conseil communal) ;
- Une piscine communale pour laquelle la Municipalité investit pour en accroître l'attractivité (nouvelle pataugeoire pour la saison 2018) ;
- Un skate park très apprécié à la Tronchenaz ;
- Des stands de tir 300, 50, 25 et 10 m (air comprimé) ainsi que des installations de ball trap ;

Sans compter les activités :

- Le vélo, mis gratuitement à disposition cet été, grâce à Villeneuve roule ;
- Le stand up paddle, dans le cadre de la piscine de Villeneuve ;
- L'aviron, dans l'Eau-Froide ;
- La voile, au sein du Cercle de la voile ou chez des privés ;
- Les camps de ski aux chalets des Crosets ;
- Le parapente, avec des sociétés de Villeneuve ;
- La pétanque, dans le cadre de deux sociétés différentes ;
- Sans oublier les cours saisonniers de zumba (Ouchettaz) ou de nordic walking (Ouchettaz et Grangettes) ;
- Etc...

En résumé, largement de quoi occuper celles et ceux qui souhaitent profiter des magnifiques décors de notre Commune.

Il n'y a donc pas lieu de considérer Villeneuve comme une zone faiblement dotée en infrastructures et en activités extérieures.

Quant à l'idée exprimée par l'interpellant selon laquelle il serait judicieux de prévoir une piscine couverte dans notre région, à plus ou moins long terme, la Municipalité ne peut que la partager.

Les Municipalités du Cercle de l'époque avaient même demandé d'intégrer une piscine couverte dans le cahier des charges de l'étude de faisabilité de la réalisation d'un futur collège intercommunal à la Tronchenaz. Ladite étude avait conclu qu'il était tout à fait possible d'implanter tout le programme, y compris la piscine, sur la surface à disposition.

Ce sera cependant à l'ASPIHL, lorsque celle-ci sera en œuvre, de déterminer si cette option est pertinente, si le lieu est adapté et surtout si elle soutenable financièrement.

En réponse à la première question de l'interpellation, la Municipalité se propose d'inscrire cette problématique à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de la Conférence des Syndics du Cercle.

La Municipalité constate cependant que la question des équipements sportifs est désormais pensée et définie de manière encore plus globale, soit à l'échelle régionale.

La Municipalité a ainsi délégué un de ses représentants dans le Comité de pilotage de « Chablais Sports », qui dépend de l'Association Chablais Région. Dans cette instance, les différents représentants communaux échangent avec des acteurs des milieux sportifs, économiques et touristiques, non seulement de la planification et de la mutualisation des équipements sportifs et de loisirs, mais également du développement économique et touristique de la région du Chablais, de Villeneuve à Monthey.

La Municipalité va également demander à mettre cette question à l'ordre du jour de la COORIDAT, dont l'objectif consiste précisément à planifier tous les aspects de l'aménagement du territoire dans le Haut-Lac.

Nous allons également intégrer l'aspect sport / loisirs dans le cadre des discussions au sein de l'Agglomération RiveLac, laquelle s'achemine vers le dépôt d'un nouveau projet d'Agglomération qui sera présenté à la Confédération, avec de possibles subventions à la clé.

C'est donc dans ces différents cadres qu'il s'agira de planifier les emplacements pour des développements futurs liés aux sports et aux loisirs dans notre région.

A relever enfin que chaque demande de changement d'affectation doit tout de même émaner des communes territoriales concernées et qu'elle doit être validée par leurs Conseils communaux ou régionaux.

CONCLUSION


Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :


- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation du groupe PLR « Développement des installations sport et loisirs dans notre région »


Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 novembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 28 novembre 2017/YCX/cpv